

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL Séance du 19 MAI 2010

Le mercredi dix neuf mai deux mille dix à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté sous la Présidence de Monsieur Jean Claude TOURNAYRE – Président

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Alain ARCHIER, Maurice BERCHU, Denis BLANCHET, Muriel BONIJOLY, Céline BONNET, Robert BOSSY, Yves BOULANGER, Aïda BOYER, Guy CAVENEGET, Cécile CELETTE, Martine CHAMBON, Thierry CHAPUS, François CHAUVIN, Eliane COSTE, Sébastien COSTE, Eric DECHAVANNE, Jean Marie DESLOGES, Max DESSUS, Olivier DUSSOPT, Christophe FRANCOIS, Joël GRENIER, Gérard HEYRAUD, Christophe JOURDAIN, Denis LACOMBE (arrivé à 20h35), Valérie LEGENDARME, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Dominique OLAGNE, Jean Claude ORIOL, Eric PLAGNAT, Denis PLENET, Simon PLENET, Alain RALLET, Marie-Hélène REYNAUD, René SABATIER, Denis SAUZE, Robert SEUX, François SIBILLE, Alain THOMAS, Thomas TOULARASTEL, Jean Claude TOURNAYRE, Jean Pierre VALETTE, Michèle VAURE, Marianne VERGNE, Christelle VEROT, Alain ZABAL, Alain ZAHM, en qualité de conseillers titulaires,
Monsieur Guillaume COMBES (Saint Marcel les Annonay) en qualité de conseiller suppléant

Etaient absents et excusés : Mesdames et Messieurs Thierry CHAPIGNAC, Ludovic CORDIER, Jean Robert FOGERON, Jean François JULLIAT, Laurent LACROIX, Bernard MARCE, Joël PERON, Lylian QUOINON, Michel ROUX, Antoinette SCHERER,

Pouvoirs et représentation

- Monsieur Bernard MARCE avait donné pouvoir à Madame Marie Hélène REYNAUD
- Monsieur Lylian QUOINON avait donné pouvoir à Monsieur Jean Pierre VALETTE
- Monsieur Michel ROUX était Représenté par Monsieur Guillaume COMBES
- Madame Antoinette SCHERER avait donné pouvoir à Monsieur François CHAUVIN

Assistaient également à la réunion : Mesdames et Messieurs Virginie ESCOMEL, Jean Luc FLATTOT, Pascale MAURIN, Jean Philippe RENOUD

Secrétaire de séance : Monsieur Joël GRENIER

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : mardi 11 mai 2010

Membres en exercice : 58 titulaires + 24 suppléants	Présents : 47 titulaires et 1 suppléant	Pouvoirs : 3	Votants 51
Puis en cours de séance	Présents : 48 Titulaires et 1 suppléant	Pouvoirs : 3	Votants : 52

AU COURS DE CETTE SEANCE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PRESIDE PAR M. TOURNAYRE A DELIBERE SUR LES POINTS SUIVANTS :

2010.058 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE : INSTALLATION DE Madame Cécile CELETTE EN QUALITE DE CONSEILLER TITULAIRE en remplacement de M. Pierre GAGNERE – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE de la désignation de Madame Cécile CELETTE en remplacement de M. Pierre GAGNERE en qualité de conseiller Titulaire représentant la commune de Saint Cyr
INSTALLE Madame Cécile CELETTE au sein du Conseil Communautaire en qualité de Conseiller titulaire

2010.059 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 31 MARS 2010

APPROUVE le procès verbal de la séance du 31 mars 2010

2010.060 - AEBA : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COCOBA AUPRES DE L'ASSOCIATION ANIMATIONS ECONOMIQUES DU BASSIN D'ANNONAY

NOMME M. Thomas TOULARASTEL pour représenter la COCOBA au sein du Conseil d'Administration de l'AEBA

2010.061 – CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER : REPRESENTATION DE LA COCOBA

NOMME Monsieur Alain ZAHM pour représenter la COCOBA auprès du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Annonay.

2010.062 – PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – RECRUTEMENT D'UN AGENT REQUERANT DES COMPETENCES SPECIFIQUES

ACCEPTÉ la transformation d'un poste de rédacteur en un poste d'attaché territorial

AUTORISE Monsieur le Président à recruter un chargé de l'Action Culturelle communautaire et à signer toutes pièces s'y rapportant.

2010.063 – ZONE DU MAS : CESSION ET ACQUISITION DE TERRAIN Madame SAGE ET CONDITIONS PARTICULIERES

APPROUVE le projet de cession au prix de 30 euros HT le m²

APPROUVE le projet d'acquisition au prix de 30 euros HT le m²

APPROUVE le montant et les modalités d'application de la contribution à solliciter auprès des acquéreurs de la propriété SAGE tels que décrits

AUTORISE le Président à signer les compromis, les actes authentiques et toutes pièces s'y rapportant

2010.064 – EXTENSION NORD DE LA ZONE DU MAS - COMMUNE DE DAVEZIEUX – CREATION DE VOIES NOUVELLES – DEMANDES D'OUVERTURE DE L'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET DE L'ENQUETE PARCELLAIRE CONJOINTE

APPROUVE le projet de création de voies nouvelles lié à l'extension Nord de la zone du Mas située sur la commune de Davézieux, tel que décrit ci-dessus,

SOLLICITE l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique au titre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

SOLLICITE l'ouverture conjointe à l'enquête préalable et à la déclaration d'utilité publique de l'enquête parcellaire en vue de l'expropriation des parcelles dont l'acquisition est nécessaire pour la réalisation du projet

2010.065 – SITE CANSON A VIDALON : ACHAT D'UNE PARTIE DES LOCAUX A EPORA EN VU D'Y IMPLANTER DES ACTIVITES

APPROUVE les termes de la présente délibération,

AUTORISE le Président à signer l'acte authentique et tout autre document se rapportant à cette affaire.

AUTORISE le Président à signer les contrats d'occupation des dits-locaux

CHARGE le Président de solliciter le maximum de subvention auprès de l'Etat, la Région et le Département,

2010-066 – DEMANDE DE FINANCEMENT DDR : AMENAGEMENT ET EXTENSION DES ZONES ET AMENAGEMENT DE LA MANUFACTURE ROYALE CANSON A VIDALON POUR L'ACCUEIL D'ENTREPRISES

CHARGE le Président de solliciter le maximum de subvention auprès de l'Etat les subventions au titre de la DDR – exercice 2010

2010.067 – EVALUATION DE L'IMPACT DE L'OUC ET REALISATION D'UNE PROJECTION DU CENTRE VILLE : demande de financement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

APPROUVE les propositions exposées ci-dessus

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de cette mission

AUTORISE le Président à solliciter d'une part auprès de la Région et de l'Etat-FISAC la modification des décisions d'attribution de subvention au bénéfice de la communauté de communes désormais maître d'ouvrage de l'opération et, d'autre part, le soutien financier de la Caisse des dépôts et Consignations

2010.068 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF : COMPLEMENT AUX TARIFS ASSAINISSEMENT 2010

ADOpte le complément aux tarifs de l'assainissement 2010 suivant la grille tarifaire annexée à la présente délibération.

DIT que ce tarif sera applicable au 20 mai 2010

2010.069 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CONTRAT DE RIVIERE – TRAVAUX DE REHABILITATION DU COLLECTEUR DE TRANSFERT SIVU DEUME CLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

AUTORISE le Président à demander une aide complémentaire de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, pour la réhabilitation du collecteur de transfert programme de travaux d'assainissement de la commune de Boulieu-lès-Annonay (réhabilitation, mise en séparatif, collecte, transfert, calage de déversoirs d'orage et élimination d'eaux claires parasites).

AUTORISE le Président à faire toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir les subventions allouées pour cette opération et à signer tous les documents s'y rapportant.

AUTORISE le Conseil Général de la l'Ardèche à percevoir pour le compte de la Communauté de Communes la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse pour l'opération citée ci-dessus et à la verser directement à la COCOBA

2010.070 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CONVENTION POUR LA PERCEPTION ET LE REVERSEMENT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

AUTORISE le Président à signer la convention pour la perception et le reversement de la redevance assainissement annexée à cette délibération et toutes pièces s'y rapportant.

2010.071 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT – HAMEAU DE VERT – LOT 2 STATION D'EPURATION FILTRES PLANTES DE ROSEAUX 250 EH

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 relatif au marché pour la réalisation des travaux d'assainissement du Hameau de Vert – Lot 2 : Station d'épuration filtres plantés de roseaux 250EH, avec la société SAUR SAS.

2010.072 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL RHONE ALPES ET DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE ET CORSE - Etudes – Travaux – Animation 2^{eme} tranche - 2010

APPROUVE les demandes de subventions.

SOLLICITE les subventions de la Région Rhône Alpes pour les études et les travaux au titre de la campagne de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif pour l'année 2010.

SOLLICITE les subventions l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour les études, les travaux et l'animation au titre de la campagne de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif pour l'année 2010.

2010.073– ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : MODIFICATION DE LA PERIODICITE DU CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT ET ADOPTION DU REGLEMENT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

APPROUVE la modification de la périodicité du contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif.

FIXE à 8 ans la périodicité du contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif

ADOpte le règlement de service public d'assainissement non collectif tel qu'annexé à la présente délibération et abroge de ce fait le règlement adopté par le Conseil Communautaire du 21 novembre 2005.

CHARGE le Président d'effectuer toutes démarches pour l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette décision et d'effectuer toute démarche utile à son exécution

2010.074 – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :MISE EN PLACE DE PENALITES FINANCIERES

ADOpte la mise en place d'une pénalité financière pour non-conformité d'une installation d'assainissement non collectif existante.

DECIDE l'application éventuelle de cette pénalité financière selon les modalités fixées ci-dessus et après un examen approfondi de chaque dossier qui définira la nécessité d'application.

FIXE le montant de la pénalité financière pour non-conformité d'une installation d'assainissement non collectif existante à une majoration égale à 100% de la redevance du diagnostic des installations d'assainissement non collectif.

ADOpte la mise en place d'une pénalité financière pour non-conformité d'une installation d'assainissement non collectif neuve ou réhabilitée.

DECIDE l'application éventuelle de cette pénalité financière selon les modalités fixées ci-dessus et après un examen approfondi de chaque dossier qui définira la nécessité d'application.

FIXE le montant de la pénalité financière pour non-conformité d'une installation d'assainissement non collectif neuve ou réhabilitée à une majoration égale à 100% de la redevance du contrôle de bonne exécution pour les installations neuves ou réhabilitées.

ADOpte la mise en place d'une pénalité financière pour refus d'accès aux propriétés privées pour l'accomplissement des missions du SPANC.

DECIDE l'application éventuelle de cette pénalité financière selon les modalités fixées ci-dessus et après un examen approfondi de chaque dossier qui définira la nécessité d'application.

FIXE le montant de la pénalité financière pour refus d'accès aux propriétés privées pour l'accomplissement des missions du SPANC à une majoration égale à 100% de la redevance du diagnostic des installations non collectif existantes.

CHARGE le Président d'effectuer toutes démarches pour l'exécution de la présente délibération.

2010.075 – DECHETS DES MENAGES CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR L'APPORT VOLONTAIRE

APPROUVE cette démarche

AUTORISE le président à signer toutes les conventions relatives à cette décision

2010.076 – MAIRIE DE VERNOSC LES ANNONAY : REVISION DU PLU

PREND ACTE de la révision du PLU sur tout le territoire de la commune de Vernosc les Annonay.

2010.077 – MAIRIE DE BOULIEU LES ANNONAY : ELABORATION DU PLU

PREND ACTE de l'élaboration du PLU sur tout le territoire de la commune de Boulieu les Annonay

2010.078 – INSTALLATION DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR LES ABONNEMENTS DE LA SAISON CULTURELLE

APPROUVE la mise en place du prélèvement automatique pour les abonnements de la saison culturelle

2010.079 – GYMNASSE DU ZODIAQUE – REFECTION DU REVETEMENT SOL - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL, DU CONSEIL REGIONAL ET DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE HANDBALL

DECIDE de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès du Conseil Général, au près du Conseil Régional et auprès de la Fédération Française de Handball

La séance est levée à 21h45

Pour extrait certifié conforme

**Le Président
Jean Claude TOURNAYRE**

Toutes les délibérations adoptées au cours de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service questure